

Code de l'unité de formation (3) :	Domaine de formation (4) : 302
------------------------------------	-----------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Connaissances de base théoriques	CT	J	32
Connaissances de base pratiques	PP	C	32
Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION****1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ~~répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des~~
administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

A l'issue de cette unité de formation, l'étudiant aura acquis les connaissances de base théoriques et pratiques en électricité et ce en adéquation avec la législation actualisée.

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français -- langue maternelle et en mathématiques.
- Ces capacités doivent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Le certificat d'études de base (C.E.B.) couvre les capacités préalables requises.

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 15 étudiants.
Le local doit être adapté au nombre d'élèves, disposer de l'équipement adéquat.

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE

4. PROGRAMME

Activité d'enseignement : Mise à jour théorique des connaissances

L'étudiant sera capable de :

- Lire et interpréter un plan architectural d'une installation électrique
- Reconnaître et comprendre les symboles utilisés
- Etablir et interpréter différents schémas au départ d'un plan d'implantation
- Elaboration de schémas
- Citer le rôle et les qualités d'une bonne prise de terre
- Définir les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en électricité.
- Citer les degrés de protection définissant le matériel à utiliser dans un bâtiment
- D'effectuer les recherches nécessaires afin de respecter la législation et les règles de sécurité de base (RGIE) et (RGPT)
- D'appliquer et de vérifier expérimentalement la loi d'Ohm et la loi de la puissance des circuits simples

Activité d'enseignement : Mise à jour pratique des connaissances

L'étudiant sera capable de :

- D'assurer la maintenance et le dépannage des équipements d'une installation électrique
 - o Vérifier la présence d'une tension ;
 - o Localiser les parties défectueuses d'une installation ;
 - o Effectuer les mesures adéquates en référence aux documents de travail ;
 - o Remédier aux défauts ;
 - o Vérifier l'état des récepteurs, des appareils de commande et de protection ;
 - o Effectuer un nouveau contrôle de l'installation ;
 - o Compléter la fiche de maintenance.
- Réaliser des raccordements
- Remplacer des tubages
- Remplacer des prises de terre
- Remplacer des boîtes d'encastrement
- Remplacer une prise, un câble défectueux
- Poser des actes de maintenance électrique courante
- Réparer le petit outillage électrique : allonge, cordons électriques
- Réparer les armatures TL
- Respecter les normes et règles de sécurité dans tous les travaux entrepris

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à une situation définie, de déceler une panne dans une installation électrique et de procéder à son dépannage, le cas échéant de procéder au remplacement du récepteur en cause et/ou des appareils de commande et de protection.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- La pertinence du choix des outils et des appareils de mesure utilisés ;
 - La qualité et le soin apportés à la réparation de l'installation électrique ;
 - La logique de dépannage et la logique de maintenance utilisées afin de remédier au dysfonctionnement constaté ;
 - La précision des informations apportées pour expliquer le fonctionnement et la réparation des différents composants électriques concernés.
-

ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience professionnelle et actualisée dans le métier.